Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans les activités d'architecture et d'ingénierie en Irlande

2011/2254(BUD) - 16/11/2011 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour venir en aide à l' Irlande confrontée à des licenciements dans les activités d'architecture et d'ingénierie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2011/774/UE concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2010/021 IE/Construction 71, Irlande).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil décident de mobiliser une somme de **1.387.819 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation dans le cadre du budget 2011.

Ce montant est destiné à venir en aide à l'Irlande touchée par des licenciements survenus dans 230 entreprises relevant de la division 71 de la NACE Rév. 2 («Activités d'architecture et d'ingénierie; services de contrôle et analyses techniques») dans les régions NUTS II de Border, Midlands and Western (IE01) et de Southern and Eastern (IE02).

Sachant que la demande d'intervention de l'Irlande remplit les conditions prévues au règlement (CE) n° 1927/2006 (règlement FEM), le Parlement et le Conseil décident d'y répondre en octroyant le montant ci-avant envisagé.

Pour rappel, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail. L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 millions EUR. Á noter également que le champ d'application du Fonds a été élargi pour les demandes présentées depuis le 1er mai 2009 afin d'inclure une aide aux travailleurs licenciés en raison de la crise financière et économique mondiale.